



\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*\_\*

BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

-----

Ouagadougou, le 06 février 2013

N° .....CENI/SG/DIRCOM

## COMMUNIQUE

Le Président de la Commission Electorale Nationale indépendante (CENI) invite les partis et formations politiques prenant part aux élections complémentaires du 17 février 2013, à bien vouloir faire parvenir au Secrétariat général de la CENI, les listes de leurs délégués de bureaux de vote pour le scrutin complémentaire du 17 février 2013, en vue de l'établissement de leurs accréditations.

La date limite de dépôt desdites listes est fixée au **vendredi 08 février 2013 à 17h30.**

**Il les invite par ailleurs à retirer sans délai les spécimens des bulletins de vote au siège de la CENI.**

Le Président de la CENI compte sur l'engagement et la compréhension de tous pour le succès des élections municipales complémentaires du 17 février 2013.

Pour le Président et par délégation  
Le Secrétaire Général par Intérim

**Andréa KABORE/OUEDRAOGO**  
Chevalier de l'Ordre du Mérite